



# CONCOURS PHOTO 2022

Organisé par la Mairie de Saint-Just.

Les photos sont à adresser en mairie sous format dématérialisé (mail ou clé USB) jusqu'au 31/5/2021. 3 photos sont autorisées par participant (1 par catégorie). La participation à ce concours implique l'acceptation de l'intégralité de son règlement.

Adresse mail valide : \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Titre photo n°1 : \_\_\_\_\_

Lieu de prise de vue de la photo n°1 : \_\_\_\_\_

Catégorie photo n°1 :  Nature  Patrimoine  Insolite

Titre photo n°2 : \_\_\_\_\_

Lieu de prise de vue de la photo n°2 : \_\_\_\_\_

Catégorie photo n°2 :  Nature  Patrimoine  Insolite

Titre photo n°3 : \_\_\_\_\_

Lieu de prise de vue de la photo n°3 : \_\_\_\_\_

Catégorie photo n°3 :  Nature  Patrimoine  Insolite

Date et signature :



Autorisation pour la participation des mineurs :

Je soussigné(e), M./Mme \_\_\_\_\_,  
parent de l'enfant \_\_\_\_\_, donne  
mon autorisation à sa participation au concours photo organisé par la  
Mairie de St-Just (35550).

Date et signature :